

MOULIS
MÉDOC

en

COMMUNE DE
MOULIS-EN-MEDOC

ELABORATION DU
PLAN LOCAL D'URBANISME



RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Procédure	Prescrit	Arrêté	Approuvé
Elaboration du PLU	10 Juin 2014	07 Mars 2023	
Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du :	Le Maire		

VERDI

Verdi Conseil Midi Atlantique
13 rue Archimède
33700 MERIGNAC

3.2

Légende

Zonage du Plan local d'urbanisme

Zones à vocation urbaine

UA : zones centrales denses des bourgs

UAa : secteurs d'aménagement voués à évoluer, à l'intérieur des zones centrales des bourgs

UB : espaces bâtis moins denses

UE : zones d'équipements publics

UY : zones d'activités

Zones à vocation agricole et naturelle

A: zones agricoles

Np: zones naturelles protégées

Nf: zones naturelles forestières

N: zones naturelles

Eléments remarquables au titre de l'article 151-19 du code de l'urbanisme

Eléments de paysage à protéger

Patrimoine vernaculaire

Petit patrimoine

Autres

Emplacements réservés (article L151-41 du Code de l'Urbanisme)

Espaces boisés classés (Articles L113-1 à L113-7 du Code de l'urbanisme)

Informations

Secteurs d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

Emplacements réservés (Art.151-41 du code de l'urbanisme)			
N°	Destination des opérations	Référence cadastrale	Emprise (m²)
1	Emplacement réservé pour l'aménagement d'une aire de stationnement	A778 ; A779 ; A780	1464 m²

MOULIS
MÉDOC

en

COMMUNE DE
MOULIS-EN-MEDOC

ELABORATION DU
PLAN LOCAL D'URBANISME



RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Procédure	Prescrit	Arrêté	Approuvé
Elaboration du PLU	10 Juin 2014	07 Mars 2023	
Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du :	Le Maire		

VERDI

Verdi Conseil Midi Atlantique
13 rue Archimède
33700 MERIGNAC

3.2

Légende

Zonage du Plan local d'urbanisme

Zones à vocation urbaine

UA : zones centrales denses des bourgs

UAa : secteurs d'aménagement voués à évoluer, à l'intérieur des zones centrales des bourgs

UB : espaces bâtis moins denses

UE : zones d'équipements publics

UY : zones d'activités

Zones à vocation agricole et naturelle

A: zones agricoles

Np: zones naturelles protégées

Nf: zones naturelles forestières

N: zones naturelles

Informations

Secteurs d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

Eléments remarquables au titre de l'article 151-19 du code de l'urbanisme

Eléments de paysage à protéger

Patrimoine vernaculaire

Petit patrimoine

Autres

Emplacements réservés (article L151-41 du Code de l'Urbanisme)

Espaces boisés classés (Articles L113-1 à L113-7 du Code de l'urbanisme)

Emplacements réservés (Art.151-41 du code de l'urbanisme)			
N°	Destination des opérations	Référence cadastrale	Emprise (m²)
1	Emplacement réservé pour l'aménagement d'une aire de stationnement	A778 ; A779 ; A780	1464 m²

MOULIS MÉDOC

en

COMMUNE DE MOULIS-EN-MEDOC

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Procédure	Prescrit	Arrêté	Approuvé
Elaboration du PLU	10 Juin 2014	07 Mars 2023	
Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du :	Le Maire		

VERDI

Verdi Conseil Midi Atlantique
13 rue Archemède
33700 MERIGNAC

3.2

Légende

Zonage du Plan local d'urbanisme

Zones à vocation urbaine

UA : zones centrales denses des bourgs

UAa : secteurs d'aménagement voués à évoluer, à l'intérieur des zones centrales des bourgs

UB : espaces bâtis moins denses

UE : zones d'équipements publics

UY : zones d'activités

Zones à vocation agricole et naturelle

A: zones agricoles

Np: zones naturelles protégées

Nf: zones naturelles forestières

N: zones naturelles

Eléments remarquables au titre de l'article 151-19 du code de l'urbanisme

Eléments de paysage à protéger

Patrimoine vernaculaire

Petit patrimoine

Autres

Emplacements réservés (article L151-41 du Code de l'Urbanisme)

Espaces boisés classés (Articles L113-1 à L113-7 du Code de l'urbanisme)

Informations

Secteurs d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

Emplacements réservés (Art.151-41 du code de l'urbanisme)			
N°	Destination des opérations	Référence cadastrale	Emprise (m²)
1	Emplacement réservé pour l'aménagement d'une aire de stationnement	A778 ; A779 ; A780	1464 m²